

DÉLIBÉRATION APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'INSTITUT REUNI LE 14 NOVEMBRE 2024

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 14 novembre 2024,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'INSTITUT REUNI LE 6 FEVRIER 2025

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu le procès-verbal du 6 février 2025,

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'institut réuni le 6 février 2025 est approuvé à l'unanimité

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UNE PERSONNALITÉ EXTERIEUR EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR PATRICE BEHAGUE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Désignation

Monsieur Vinent MICHAUD est désigné à l'unanimité membre extérieur du Conseil d'institut.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA MOTION PRÉSENTÉE PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LA REFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu la motion ci-après présentée en séance par les membres élus du Conseil d'institut,

Le gouvernement a annoncé devant la presse le 28 mars, puis devant les organisations représentatives de l'Education Nationale le 2 avril un nouveau projet de réforme de la formation initiale des enseignant·es applicable dès la rentrée 2025 en licence pour une première session de concours au printemps 2026. Cette réforme qui prévoit un bouleversement profond des concours des enseignant·es et CPE, de leur formation ainsi que des contenus proposés par les universités, notamment dans les INSPE, s'est affranchie de toutes les étapes nécessaires du dialogue social et notamment d'une discussion en CSE ministériel.

Les membres du Conseil d'Institut de l'INSPE de Bordeaux dénoncent ces méthodes de travail qui ignorent le nécessaire exercice de la démocratie sociale et universitaire mais aussi les réalités de terrain et les personnels en charge de la formation. Ce passage en force va mettre en difficulté l'ensemble des personnels enseignant·es, enseignant·es-chercheurs et BIATSS des INSPE et universités partenaires en les obligeant à revoir dans l'urgence tous les contenus de formation, au mépris des libertés académiques et sans tenir compte de leur expertise. Le risque est la dégradation de la qualité de la formation dispensée aux futur·es enseignant·es, alors même qu'on peut déjà s'interroger sur la valeur professionnelle et universitaire de la Licence professorat des écoles et des nouveaux masters M2E (masters enseignement et éducation) tels que portés par cette réforme.

Nous demandons au gouvernement de prendre le temps de l'échange et du dialogue social et de reporter ce projet de réforme.

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver la motion.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 10
Non voté : 1

Délibération n°2025-04-10/informations générales du Conseil d'institut / séance du 10 avril 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CALENDRIER PEDAGOGIQUE DE L'INSPE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026 RECTIFICATIF AU VOTE DU 6 FEVRIER 2025

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délibération n°2025-02-06/2.3 du Conseil d'institut du 6 février 2025,

	INSPE
PREMIER SEMESTRE	Réunions de rentrée du 01/09/2025 au 12/09/2025
	Début des enseignements du 01/09/2025 au 12/09/2025
	Congés de Toussaint* Vendredi 24 octobre 2025 au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin
	Armistice 1918 Mardi 11 novembre 2025
	Fin des enseignements vendredi 19 décembre 2025
	Congés de Noël* Vendredi 19 décembre 2025 au soir au Lundi 5 janvier 2026 au matin
	Journées Portes ouvertes UB 23 et 24 janvier 2026 (à confirmer)
SECOND SEMESTRE	Première session du premier semestre du 05/01/2026 au 09/01/2026
	Début des enseignements du 05/01/2026 au 12/01/2026
	Congés d'hiver* Vendredi 13 février 2026 au soir au lundi 23 février 2026 au matin
	Congés de printemps* Vendredi 10 avril 2026 au soir au lundi 20 avril 2026 au matin
	Fin des enseignements vendredi 5 juin 2026
	Première session du second semestre du 05/05/2026 au 07/05/2026
	Armistice 1945 Vendredi 8 mai 2026
	Ascension Jeudi 14 mai 2026
	Pentecôte Lundi 25 mai 2026
	Seconde session* Seconde session anticipée des semestres impairs (toutes mentions et tous parcours) : du 23/02/2026 au 13/03/2026 Seconde session non anticipée des semestres impairs et pairs (toutes mentions et tous parcours***) : du 17/06/2026 au 30/06/2026

* pour les licences cette session doit être organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats

** Congés Université de Bordeaux (Hors IUT et formations de santé)

Dans le cadre de ce calendrier les structures de niveau intermédiaire doivent indiquer :

- le début et la fin des enseignements de chaque semestre (12 à 13 semaines d'enseignement par semestre)
- les périodes d'exams de session 1 et 2
- les FSTG bénéficiant des congés scolaires

*** Exception faite pour le master mention MEEF PIF en raison des publics spécifiques qu'elle accueille et de l'organisation afférente

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1.

D'approuver à l'unanimité le rectificatif du calendrier pédagogique de l'INSPE pour l'année universitaire 2025-2026 présenté lors de la séance du Conseil d'institut du 6 février 2025.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2025-04-10/2.1 du Conseil d'institut / séance du 10 avril 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA MAQUETTE DE FORMATION CAPPEI A COMPTER DE L'ANNEE 2025/2026

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver à l'unanimité la maquette de formation CAPPEI pour une mise en place à compter de l'année universitaire 2025/2026.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

INSPE de l'académie de Bordeaux
Formation professionnelle préparatoire au CAPPEI
(300 heures de formation)

Tronc commun (144 h)									
TC1 - S'approprier les enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive	18 h	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
						Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Concepts d'intégration, ségrégation et inclusion. Les modes de scolarisation, dispositifs et structures	CCES3.1 CCES1.4 CCES1.1	3							Groupe entier
Textes supranationaux									
Concepts de handicap, accessibilité, compensation et besoins éducatifs particuliers									
Enjeux éthiques et sociétaux de l'éducation inclusive						FAD (Formation A Distance)	9		
TC2 - Connaître le cadre législatif et réglementaire et sa mise en œuvre	18 h								
TC3 - Connaître l'univers institutionnel, les cultures et les pratiques des professionnels de l'accompagnement et du soin	18 h	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
						Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Concepts d'intégration, ségrégation et inclusion. Les modes de scolarisation, dispositifs et structures	CCES3.4	3							Groupe entier
Textes supranationaux						FAD	9		
Concepts de handicap, accessibilité, compensation et besoins éducatifs particuliers									
TC4 - Professionnaliser les relations et construire le parcours de formation avec les familles	18 h								
TC5 - Identifier, analyser et prendre en compte les besoins éducatifs particulier pour leur apporter des réponses pédagogiques et éducatives	48 h	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
						Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Familles et stéréotypes sociaux	CCES2.2 CCES2.6 CCES3.6	6							Groupe entier
Coéducation									
Partenariat avec les familles et entretien collaboratif									
Parcours de formation co-construit famille/enseignant/établissement									
TC6 - Exercer dans l'école inclusive comme personne ressource	24 h								
Sensibiliser les membres de la communauté éducative aux principes de l'éducation inclusive	CCES3.1 CCES3.2 CCES3.5 CCES3.8	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
						Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face	
Analyse du fonctionnement d'un établissement inclusif	9	3							Groupe entier
Expertise spécifique dans le domaine des pratiques pédagogiques inclusives									
Rôle moteur pour le développement de l'éducation inclusive				3	1 PINSPÉ & 2 CPC-EI				

Modules d'approfondissement - 2 modules au choix de 52 h chacun (104 h au total)									
Grande difficulté scolaire (GDS)	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé CCES1.5 CCES2.1 CCES2.5 CCES3.3	Heures TD 3 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Heures co-intervention AAPP (Atelier d'Analyse de Pratiques Pédagogiques) 1 PINPSE - 1 ES Educateurs spécialisés domaine aide sociale à l'enfance & coordonnateurs de projets IME, DITEP 2 PINPSE - 1 formateur orthophoniste EMAS : 1 coordo., 1 psychologue, 1 éduc. spé., 1 psychomot.	Nature de la co-intervention Description de l'activité Autres Pratiques Pédagogiques Heures hors face à face Heures en face à face				Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...) Enseignants stagiaires Rased/Segpa/Erea Groupe entier + étudiants Psy-EN Groupe entier + étudiants orthophonistes Groupe entier	
Diversité des élèves en grande difficulté scolaire									
Analyse et approches critiques des réponses mises en œuvre					AAPP (Atelier d'Analyse de Pratiques Pédagogiques)		3		
Pratiques d'adaptation dans une logique d'accessibilité									
Séquences didactiques en français et adaptations dans une logique de différenciation pédagogique									
Séquences didactiques en mathématiques et adaptations dans une logique de différenciation pédagogique									
Dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, troubles du développement intellectuel									
Coopérations et partenariats spécifiques								Groupe entier + étudiants Psy-EN	
Adaptations permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés								Groupe entier + étudiants orthophonistes	
Créer, faire vivre, évaluer le partenariat								Groupe entier	
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		
Troubles des fonctions cognitives (TFC)	52 h							Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...) Enseignants stagiaires ULIS/UE Groupe entier + étudiants Psy-EN Groupe entier + étudiants orthophonistes Groupe entier	
Conséquences sur les apprentissages et sur la vie scolaire	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé CCES1.4 CCES1.5 CCES2.6 CCES3.5	Heures TD 3 6 6 6 6 6 6 6 6 6	Heures co-intervention AAPP 1 PINPSE - 1 enseignant spécialisé Educateurs spécialisés domaine aide sociale à l'enfance & coordonnateurs de projets IME, DITEP 2 PINPSE - 1 formateur orthophoniste EMAS : 1 coordo., 1 psychologue, 1 éduc. spé., 1 psychomot.	Nature de la co-intervention Description de l'activité Autres Pratiques Pédagogiques Heures hors face à face Heures en face à face					
Analyse et approches critiques des réponses mises en œuvre					AAPP	3			
Pratiques d'adaptation dans une logique d'accessibilité									
Conséquences sur les apprentissages en mathématiques									
Adaptations numériques permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés									
Dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, troubles du développement intellectuel									
Coopérations et partenariats spécifiques								Groupe entier + étudiants Psy-EN	
Adaptations permettant aux élèves de dépasser leurs difficultés								Groupe entier + étudiants orthophonistes	
Créer, faire vivre, évaluer le partenariat								Groupe entier	
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		
Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (GDCAE)	52 h							Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...) Enseignants stagiaires Rased/Segpa/Erea	
Contexte social, familial et scolaire	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé CCES1.1 CCES2.1 CCES2.3 CCES2.6 CCES3.3	Heures TD 3 3 3 6 3 6 3 3 3 6 3 3 6 6	Heures co-intervention AAPP Coordonnatrice CMPP	Nature de la co-intervention Description de l'activité Autres Pratiques Pédagogiques Heures hors face à face Heures en face à face					
Bien être à l'école									
Pédagogie explicite									
Fonctions, temps, adaptations de l'évaluation									
Actions en direction de l'environnement de l'élève									
Diagnostic partagé avec des acteurs du secteur médico-social									
Rapport à la famille et à la culture de l'école									
Difficultés scolaires dans l'école									
Facteurs conatifs									
Collaborations et partenariats									
Analyse des mises en œuvre du projet individuel					AAPP		3		
Projet d'une école inclusive									
Bilan de positionnement					AAPP	1	3		

Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	52 h						
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques		Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)
					Description de l'activité	Heures hors face à face	
Historique et connaissances actualisées	CCES1.6 CCES2.1 CCES2.2 CCES2.4 CCES2.6 CCES3.3	3					Enseignants stagiaires ULIS/UE
Diagnostic et parcours de vie		3					
Impact d'une personne avec autisme dans la sphère familiale		3					
Diversité des modalités de scolarisation		3					
Conséquences sur les apprentissages		6					
Réponses pédagogiques, éducatives et didactiques adaptées		6					
Outils numériques		6					
Facteurs conatifs		3					
Analyse des mises en œuvre du projet individuel					AAPP		
Collaborations et partenariats		6					
Projet d'une école inclusive		6					
Bilan de positionnement					AAPP	1	3

Modules de professionnalisation dans l'emploi - 1 module au choix (52 h)

Coordonnateurs d'ULIS et professeurs exerçant dans une UE d'un établissement ou service médico-social	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face		
					1 PINPSE - 1 ES coordo.				
				6	1 ES coordo. 1er degré - 1 ES coordo. 2nd degré				
				12	1 PINPSE - 1 ES coordo.				
				3	1 ES coordo. 1er degré - 1 ES coordo. 2nd degré - 1 ES coordo. UE				
				3	1 ES coordo. 1er degré - 1 ES coordo. 2nd degré - 1 ES coordo. UE				
						AAPP			
				6	1 PINPSE - 1 ES coordo.				
Bilan de positionnement						AAPP	1	3	Groupe entier
Professeurs chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des Segpa et des Erea	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face		
				3	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				
				6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				
				6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				
				6					
				6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				
				6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				
				6	1 PINPSE - 1 ES Segpa/Erea				
						AAPP			
							3		
						AAPP	1	3	
								Groupe entier	
Professeurs des Rased	52 h								
	Compétences caractéristiques de l'enseignant spécialisé	Heures TD	Heures co-intervention	Nature de la co-intervention	Autres Pratiques Pédagogiques			Format du groupe (gr. CM, gr. TD, 1/2 gr...)	
					Description de l'activité	Heures hors face à face	Heures en face à face		
				6	1 PINPSE - 1 ES ASDP				
				3	1 PINPSE - 1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				6	1 PINPSE - 1 ES ASDP				
				3	1 PINPSE - 1 ES ASDP				
				6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				3					
				3					
				6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				3					
				6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				3					
				6	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				3					
				3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
				3	1 ES ASDP - 1 ES ASDR				
						AAPP		3	
						AAPP	1	3	Groupe entier

IME : institut médico éducatif

DITEP : dispositif institut thérapeutique, éducatif, pédagogique

ASDR : aide spécialisée à dominante relationnelle

ASDP : aide spécialisée à dominante pédagogique

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

ULIS : unité localisée d'inclusion scolaire

UE : unité externalisée d'établissement spécialisé

CMPP : centre médico-psycho-pédagogique

Enseignants stagiaires
ULIS/UE

Enseignants stagiaires
Segpa/Erea

Enseignants stagiaires
Rased
des académies de Bordeaux
et de Poitiers

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE ET COMPOSITION GÉNÉRIQUE DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver à l'unanimité les principes de mise en œuvre et la composition générique des conseils de perfectionnement des diplômes universitaires de formation des fonctionnaires stagiaires.

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,

Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (25)
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Conseil de perfectionnement (CP) des DU de formation des FSTG

- Aucune réglementation et aucun texte ne les impose ou ne les suggère. Ils traduisent la volonté conjointe de l'INSPE et de l'académie d'accompagner au mieux les FSTG mi-temps dans leur première prise de fonction.
- L'amélioration continue des DU de formation des fonctionnaires stagiaires est déjà une réalité depuis leur création. La présente résolution ne fait que la formaliser.
- La résolution ci-après concerne les années 2025/2026 et suivantes. Elle reste en vigueur tant qu'elle n'est pas contredite par une nouvelle résolution du Conseil d'institut.
- Les Conseils de perfectionnement des DU de formation des fonctionnaires stagiaires (FSTG) à mi-temps orientent et nourrissent le processus d'amélioration continue de ces formations.
- Co-construits avec l'EAFC, ils permettent en particulier (i) d'assurer la cohérence de ces formations qui sont cogérées et codispensées par l'INSPE, l'EAFC et les DSDEN des 5 départements de l'académie et (ii) d'articuler au mieux le stage en milieu professionnel aux contenus dispensés en formation.

Principes généraux des Conseils de perfectionnement des DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif

Années 2025/2026 et suivantes

Conseil de perfectionnement (CP) des DU Principes généraux

- Installation de deux Conseils de perfectionnement (CP)
 - CP du DU FSTG 1^{ER} degré
 - Le CP du DU 1^{er} degré est présidé, organisé et géré par le responsable du DU 1^{er} degré.
 - CP des DU FSTG 2nd degré et EE
 - Sachant que les DU FSTG 2nd degré et EE (i) ont une structure de formation et une organisation similaires, (ii) partagent sensiblement les mêmes équipes pédagogiques et (iii) sont pilotés par la même personne, un unique CP est mis en place pour ces deux formations.
 - Le CP des DU 2nd degré et EE est présidé, organisé et géré par le responsable des DU 2nd degré et EE.
- Une réunion annuelle est programmée pour chaque CP mi-mai avec convocation par écrit des membres.
- La mission du CP est d'établir un bilan annuel de la ou des formations concernées (contenus, gestion / organisation, réussite, difficultés...) pour, au besoin, proposer et programmer la mise en œuvre d'améliorations au regard des objectifs de formation.
- Chaque séance de CP donne lieu à un compte rendu diffusé et archivé.

Conseil de perfectionnement (CP) des DU

Quelques thématiques explorés par les CP...

- Les objectifs de la formation, les compétences et blocs de compétences associés.
- Les contenus, les volumes et les modalités pédagogiques des enseignements de chaque module du/des DU (module de didactique disciplinaire ; module transversal ; module de professionnalisation) au regard des objectifs de la formation.
- L'articulation des contenus entre le module de didactique disciplinaire, le module transversal et le module de professionnalisation.
- Les modalités et contenus d'accompagnement des stagiaires en difficulté (dispositif PIFIR, module d'accompagnement renforcé).
- Les modalités d'évaluation (par compétences).

Conseil de perfectionnement (CP)

Quelques thématiques explorés par les CP...

- L'organisation pédagogique et administrative de la formation [organisation spatio-temporelle, gestion administrative, fluidité des échanges entre tous les acteurs de la formation (FSTG mi-temps, PINSPE, PFA, PEMF, secrétariats pédagogiques, service scolarité, interlocuteurs DSSEN et EAFC...)].
- L'appréciation de la qualité de l'alternance (calendrier, organisation) et du suivi des stagiaires (articulation du suivi tuteur INSPE / tuteur terrain) ;
- Les résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les fonctionnaires stagiaires ;
- La réussite des fonctionnaires stagiaires à la formation et le suivi de leur insertion professionnelle (titularisation).

Préparation, organisation et composition du CP du DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré

Années 2025/2026 et suivantes

Organisation de l'évaluation de la formation et des enseignements par les FSTG mi-temps 1^{er} degré

- **Objectif** : recueil auprès des FSTG mi-temps 1^{er} degré des réussites, des difficultés et des axes de progrès de la formation.
- **Principaux champs interrogés** : organisation, gestion, contenus d'enseignements, articulation formation-stage et modalités d'évaluation...
- **Format** : enquête auprès des FSTG mi-temps 1^{er} degré sous la forme d'un questionnaire explorant chaque module du DU (contenus, volumétrie, organisation dans le temps, évaluation...) :
 - module de didactique disciplinaire par discipline ;
 - module transversal par sous-module ;
 - module de professionnalisation ;
 - module d'accompagnement renforcé pour les FSTG concerné.e.s.

Gestion du questionnaire d'évaluation...

- Le questionnaire est rédigé conjointement par le responsable du DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré, le responsable des DU de formation des FSTG mi-temps 2nd degré et encadrement éducatif, la directrice adjointe en charge des formations continuée et continue, le conseiller technique 1^{er} degré du recteur et le chargé de mission formation initiale des enseignants du 2nd degré et des CPE de l'EAFC.
- Le questionnaire est adressé au délégué de chaque groupe qui devra, après concertation avec ses collègues, faire remonter un unique questionnaire renseigné pour le groupe dont il est délégué. Un créneau d'1h30 est banalisé dans l'emploi du temps pour que le groupe se réunisse et organise la discussion.
- Les RPS collectent les données auprès des délégués de leur site et les adressent au responsable du DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré qui les traite et les synthétise en préparation du CP.

Composition du Conseil de perfectionnement du DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré

- Composition du CP du DU FSTG 1^{er} degré (32 membres)
 - Le responsable du DU premier degré (1)
 - Les 5 RPS (5)
 - La directrice adjointe formation continuée et continue (1)
 - Les pilotes de chaque sous-module du module transversal (4)
 - Des membres de l'équipe pédagogique : un PINSPE de chaque discipline concernée par le module de didactique disciplinaire et deux PEMF (9)
 - La représentante de la scolarité en charge de centraliser la gestion du DU 1D au niveau académique (1)
 - Le Conseiller technique 1^{er} degré de monsieur le recteur ou son représentant (1)
 - Un représentants de chaque DSDEN (a-DASEN, IEN formation ou CPD formation) (5)
 - Un délégué des fonctionnaires stagiaires mi-temps de chaque site/département de l'académie de Bordeaux (5)

Préparation, organisation et composition du CP des DU de formation des FSTG mi-temps 2nd degré et encadrement éducatif

Années 2025/2026 et suivantes

Organisation de l'évaluation de la formation et des enseignements par les FSTG mi-temps 2nd degré et EE

- **Objectif** : recueil auprès des FSTG mi-temps 2nd degré et EE des réussites, des difficultés et des axes de progrès de la formation.
- **Principaux champs interrogés** : organisation, gestion, contenus d'enseignements, articulation formation-stage et modalités d'évaluation...
- **Format** : enquête auprès des FSTG mi-temps 2nd degré et EE sous la forme d'un questionnaire explorant chaque module du DU (contenus, volumétrie, organisation dans le temps, évaluation...) :
 - module de didactique disciplinaire par discipline ;
 - module transversal par sous-module ;
 - module de professionnalisation ;
 - module d'accompagnement renforcé pour les FSTG concerné.e.s.

Gestion du questionnaire d'évaluation...

- Le questionnaire est rédigé conjointement par le responsable du DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré, le responsable des DU de formation des FSTG mi-temps 2nd degré et encadrement éducatif, la directrice adjointe en charge des formations continuée et continue, le conseiller technique 1^{er} degré du recteur et le chargé de mission formation initiale des enseignants du 2nd degré et des CPE de l'EAFC.
- Le questionnaire est adressé au délégué de chaque groupe qui devra, après concertation avec ses collègues, faire remonter un unique questionnaire renseigné pour le groupe dont il est délégué. Un créneau d'1h30 est banalisé dans l'emploi du temps pour que le groupe se réunisse et organise la discussion.
- Les RPS collectent les données auprès des délégués de leur site et les adressent au responsable du DU de formation des FSTG mi-temps 1^{er} degré qui les traite et les synthétise en préparation du CP.

Composition du Conseil de perfectionnement des DU de formation des FSTG mi-temps 2nd degré et CPE

□ Composition du CP des DU 2nd degré et CPE (23 membres)

- Le responsable des DU 2nd degré et encadrement éducatif (1)
- La directrice adjointe formation continuée et continue (1)
- Les pilotes de chaque sous-module du module transversal (4)
- Un PINSPE pilote disciplinaire parcours PLP, trois PINSPE pilotes disciplinaires parcours CAPES dont 1 du parcours documentation, un PINSPE pilote disciplinaire parcours CPE et trois PFA (8)
- La représentante de la scolarité en charge de centraliser la gestion du DU 2nd degré et du DU encadrement éducatif au niveau académique (1)
- Le chargé de mission EAFC en charge de la formation initiale des enseignants du 2^{nde} degré et des CPE (1)
- Le doyen des IEN ET-EG ou son représentant ; le doyen des IA-IPR ou son représentant (2)
- Un délégué des FSTG mi-temps PLP, trois délégués des FSTG mi-temps certifiés (CAPES) dont 1 issu du parcours documentation, 1 délégué des FSTG mi-temps CPE (5)

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION RECHERCHE ET INNOVATION (CRI) DANS SES VERSIONS ELARGIE ET RESTREINTE

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'INSPE de l'académie de Bordeaux ;

MEMBRES DE LA COMMISSION RECHERCHE & INNOVATION (CRI) ?INSPE DE L'ACADEMIE de BORDEAUX				
	NOM	Prénom	Unité représentée	Fonction au sein de l'unité
Représentants UR-UMR [12]	BARYGA	Philippe	ARTES UR 24141 - UBM	Membre chercheur désigné
	BOULERIE / ENGELIBERT	Florence / J.-Paul	Plurielles EA 4195 - UBM	Co-directeurs
	SUCHET	André	LACES EA 7437 - UB	Membre chercheur
	COULANGE	Lalina	Lab E3D – EA7441	Directrice
	CROCE / LIQUETE	Cécile / Vincent	MICA UR4426- UBM	Co-directrice
	DUCHESNE	Sophie	Centre Emile Durkheim CNRS UMR 5116 - UB	Directrice
	DUFEAL	Marina	PASSAGES UMR 5319 – UBM-CNRS	Membre de l'UMR
	FIGEAC	Marguerite	CEMMC EA 2958 - UBM	Membre de l'Unité / Membre du CINSPE
	GOLENIA	Sylvain	IMB UMR-CNRS 5251 - UB	Membre chercheur désigné
	MANEUX	Cristell	IMS UMR 5218 –UB	Directrice
	SANG ONG-VAN-CUNG /MIQUEU	Kim / Christophe	SPH EA 4574 - UBM	Directrice / Membre de l'unité
	LAURENT /BARDET	Béatrice / Flavien	CLIMAS EA 4196 - UBM	Membre de l'Unité / Chargé de mission INSPE
	TAGU	Jérôme	LABSPY UR4139	Membre chercheur désigné
Représentants Département [5]	DERIVRY	Martine	ECOR- Evaluation, comportements et organisations -UB	Directrice adjointe
	VALLESPIR	Bruno	SIN – sc. de l'ingénierie et du numérique - UB	Directeur
	MARTINEZ	Philippe	EPOC- UMR CNRS 5805	Directeur adjoint
	PANATIER	Aude	NEURO- Bdx neurocampus -UB	Directrice adjointe
	GOMES / SCHURDI-LEVRAUD	Eric /Valérie	SE- Sc. de l'environnement -UB	Directeurs adjoints
Représentants Instances [8]	BARDET *	Flavien	UBM	Chargé de mission INSPE
	HARTMANN *	Andreas	INSPE	Président représentant le COSP
	KOHOUT-DIAZ *	Magdalena	INSPE	Pr. en sc. de l'éducation et de la formation
	GRIVAUD*	Jocelyn	Rectorat de Bordeaux	IPR et chargé de mission Cardie
	LEHMANS*	Anne	INSPE	Pr. en SIC / Chargée de mission numérique
	LIQUETE *	Vincent	INSPE	DA-RIDI
	MORICHEAU-AIRAUD *	Bérengère	UPPA	Chargée de mission INSPE
	NIWESE*	Maurice	INSPE	MCF HDR Sciences du langage / Membre du CINSPE
	<i>Pas de représentant</i>		<i>VP recherche ou représentant désigné de l'UB</i>	
	SEIJAS ARCE*	Gabriela	INSPE	Cheffe de service RI Recherche

* Membres de la CRI restreinte

Le Conseil d'institut, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver à l'unanimité la composition de la commission de Recherche et Innovation (CRI).

Article 2.

La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Le président du conseil d'institut,
Jean-Marc MONTEIL

Monteil

Approuvé à la majorité des
votes exprimés (21)
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n°2025-04-10/3.1 du Conseil d'institut / séance du 10 avril 2025